



16ème législature

Question N° : 17590	De M. Pieyre-Alexandre Anglade (Renaissance - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Extension du dispositif deux heures de sport aux établissements scolaires FDE	Analyse > Extension du dispositif deux heures de sport aux établissements scolaires FDE.
Question publiée au JO le : 07/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pieyre-Alexandre Anglade interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la mise en place du dispositif « 2h de sport » dans les collèges français de l'étranger. Ce dispositif gratuit, testé dans 700 établissements de France métropolitaine et d'outre-mer repose sur des activités qui auront lieu sur le temps périscolaire, à proximité ou dans le collège notamment en lien avec des clubs sportifs locaux ou des structures de loisirs sportifs. Dans le cas où une telle initiative viendrait à être expérimentée dans un établissement scolaire français basé à l'étranger, il lui demande quelles seraient les modalités d'application d'un tel dispositif et si son extension aux établissements scolaires français de l'étranger est envisagée. Serait-il toujours gratuit ?